



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E153025

VALABLE JUSQU'AU 03/02/2025

ÉDITÉ LE 19/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/10/2015

Forme juridique : SAS

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC PERIGUEUX 1971 B 00036

Siret : 813 964 566 00026

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 6115137

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 0000011031641504

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000011031641504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : GAUME ENERGIES

211 RUE GALILEE  
CREAVALLEE NORD  
24660 COULOUNIEIX CHAMIER

Téléphone : 05 53 54 11 37

Portable :

Site Internet : www.gaumeenergies-chauffage-stastier.fr

E-mail : cgaume@gaume-energies.fr

Responsabilité légale :

GAUME PHILIPPE PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 19

Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 04/02/2021           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 04/02/2021         |

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE BORDEAUX  
LES BUREAUX DE BORDEAUX LAC  
BATIMENT 8  
4, AVENUE DE CHAVAILLES  
33525 BRUGES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.